

# BUDGET PRIMITIF 2025

## Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 1 143 930,00 € incluant l'autofinancement de la section d'investissement et la reprise des résultats du budget du CCAS dissout au 31/12/2024.

#### 1/ les dépenses de fonctionnement

	BP 2024	BP 2025
011- Charges à caractère général	277 407,34	341 054,23
012- Charges de personnel	358 200,00	329 050,00
014- Atténuation de produits FNGIR	91 020,00	92 020,00
65- Autres charges de gestion courante	105 102,00	134 958,00
66- Charges financières (intérêts)	19 000,00	18 000,00
67- Charges exceptionnelles	500,00	500,00
68- Dotations aux provisions	2 000,00	2 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>853 229,34</b>	<b>917 582,23</b>
042- Opérations d'ordre	21 860,66	22 347,77
023- Virement à la section d'investissement	85 000,00	204 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>960 090,00</b>	<b>1 143 930,00</b>

**Au chapitre 011**, les charges à caractère général sont en augmentation par rapport au budget prévisionnel 2024. Celle-ci s'explique notamment par le fait de l'augmentation de 30% des factures d'électricité et de 20% des factures gaz. Les postes qui étaient concernés par les dépenses du CCAS sont également en augmentation du fait de la dissolution du CCAS. (par exemple : alimentation, entretien de bâtiments, assurances etc...). Le poste fourniture de petit équipement est également en augmentation car plusieurs extincteurs sont à changer cette année. Les frais de nettoyage des locaux sont scolaires sont également rajoutés à ce chapitre.

**Au chapitre 012**, les charges de personnel représentent 35,86 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 42,31 % en 2024, en prévisionnel. La différence est due au non remplacement de Sabrina, suite à sa demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles.

**Le chapitre 65** est en augmentation par rapport à 2024, notamment pour le service incendie qui passe de 24982 € à 27338 €, soit presque 10% d'augmentation et le poste des subventions avec les frais du Tour du Pays Roannais, la subvention d'équilibre pour le centre de loisirs, le voyage scolaire et la gestion des haies.

**Les autres chapitres** sont sensiblement identiques au budget prévisionnel de 2024.

## **2/ les recettes de fonctionnement**

	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
013- Atténuation de charges	2 000,00	2 000,00
70- Produits des services	57 500,00	50 500,00
73- Impôts et taxes	650 500,00	677 460,00
74- Dotations, subventions et participations	219 380,00	186 328,00
75- Autres produits de gestion courante	30 600,00	32 340,61
76- Produits financiers	10,00	10,00
77- Produits exceptionnels	100,00	100,00
002- Résultat de fonctionnement du CCAS		195 191,39
<b>Total recettes</b>	<b>960 090,00</b>	<b>1 143 930,00</b>

**Au chapitre 013**, sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladie des agents non titulaires et titulaires.

**Au chapitre 70**, sont notamment inscrites les recettes liées aux participations des familles au restaurant scolaire et à la garderie. Ces recettes sont en diminution par rapport à 2024 car il a été encaissé en 2024 le remboursement des charges supplétives du centre de loisirs de 2023 et 2024.

**Au chapitre 73**, les taux d'imposition des taxes locales restent inchangés, à savoir :

- Taux TH : 17,61 %
- Taux TFPB : 35,32 % (dont taux départemental 2020, 15,30 %)
- Taux TFNPB : 31,25 %

L'augmentation par rapport à la prévision de 2024 et due au fait que la prévision 2025 a été établie sur le réalisé de 2024.

**Au chapitre 74**, sont inscrites les dotations versées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation de solidarité rurale « cible » et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement). Du fait de la Loi de Finances 2025 votée très tardivement et des restrictions budgétaires de l'Etat, nous avons fait preuve d'une extrême prudence pour les prévisions.

**Au chapitre 75**, on enregistre une hausse car les loyers de l'ancien CCAS sont maintenant encaissés sur le budget communal.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Les dépenses d'investissement

	BP 2024	BP 2025
16- Emprunts et dettes assimilées	38 200,00	36 500,00
20- Immobilisations incorporelles	3 600,00	0,00
21- Immobilisations corporelles	33 700,00	0,00
23- Immobilisations en cours	471 145,78	566 255,58
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>546 645,78</b>	<b>602 755,58</b>
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>546 645,78</b>	<b>602 755,58</b>
Restes à réaliser	117 765,00	330 649,00
D001- Solde année N-1	0,00	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES CUMULÉES</b>	<b>664 410,78</b>	<b>933 404,58</b>

### 1-1/ Détail des investissements de l'année 2025

	RAR 2024*	Budget 2025	Total 2025
Pont du Moulin Blanc	103 500,00		103 500,00
Chemin la Sarre + les Gris	77 210,00		77 210,00
Chemin le Treuil + les Viers + Bellevue		96 300,00	96 300,00
Reprise concessions cimetière		2 000,00	2 000,00
Etude restauration continuité écologique		26 300,00	26 300,00
Mise aux normes éclairage public	15 890,00	4 200,00	20 090,00
Etude renaturation cour école		310 000,00	310 000,00
Travaux Restaurant scolaire + maternelle	134 049,00	35 951,00	170 000,00
Armoire frigo Restaurant Scolaire		4 500,00	4 500,00
Mobilier restaurant scolaire		20 000,00	20 000,00
Motorisation panneaux basket		3 000,00	3 000,00
Illuminations Noël		10 000,00	10 000,00
Video village		5 000,00	5 000,00
Divers		49 004,58	49 004,58
<b>TOTAL</b>	<b>330 649,00</b>	<b>566 255,58</b>	<b>896 904,58</b>

\* RAR : Restes à Réaliser

### 2/ Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2025 pour financer les investissements, comprennent :

- ✓ le virement de la section de fonctionnement
- ✓ l'excédent de fonctionnement de 2024 (en totalité)
- ✓ l'excédent d'investissement du CCAS (dissout au 31/12/2024)
- ✓ les subventions, dotations et le FCTVA au taux de 16,404 %

	BP 2024	BP 2025
10- Dotations, fonds divers et réserves	238 336,13	262 223,25
13- Subventions d'investissement	120 076,00	44 792,00
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
024- Produit des cessions	2 000,00	2 000,00
27- Autres opérations financières	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>360 412,13</b>	<b>309 015,25</b>
021- Virement section fonctionnement	85 000,00	204 000,00
040- Opérat. d'ordre de section à section	21 860,66	22 347,77
041- Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>467 272,79</b>	<b>535 363,02</b>
Restes à réaliser	103 716,00	102 000,00
R001- Solde année N-1	93 421,99	296 041,56
<b>TOTAL RECETTES CUMULÉES</b>	<b>664 410,78</b>	<b>933 404,58</b>

<b>ÉTAT DE LA DETTE</b>
-------------------------

Etat de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		
Capital restant dû au 01/01/2025	Annuités de l'exercice 2025	
	Capital	Intérêts
665 562,47	36 421,66	17 959,02